

**Accord relatif aux salaires minima
de la convention collective nationale du négoce de l'ameublement**

Préambule

Les parties entendent rappeler l'importance qu'elles attachent au principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et plus particulièrement, à celui d'égalité des rémunérations.

Article 1^{er} : Entre les parties signataires de la convention collective nationale du négoce de l'ameublement, il a été convenu de fixer la grille de salaires minima mensuels, ci-après.

Cette grille de minima mensuels correspond à la durée légale du travail actuellement en vigueur.

GRUPE	NIVEAU	Salaires minima mensuels (base 151,67 heures)
1	Niveau unique	1830
2	1	1835
	2	1839
	3	1845
3	1	1863
	2	1885
	3	1916
4	1	1956
	2	1986
	3	2016
5	1	2098
	2	2139
	3	2244
6	1	2395
	2	2468
	3	2541
7	1	2725
	2	3129
	3	3354
8	1	3545
	2	3862
9	1	4507
	2	4970

Article 2 : Cette grille de salaires annule et remplace la grille issue de l'accord du 14 mai 2024. Elle s'applique à compter du 1^{er} mai 2026 pour les adhérents à la CNEF appliquant la Convention Collective du Négoce de l'ameublement et à compter de son extension à intervenir dans les meilleurs délais pour les entreprises non adhérentes entrant dans le champ d'application de la convention collective du négoce de l'ameublement.

Article 3 : Compte tenu de l'objet du présent accord, il ne comporte pas de dispositions spécifiques aux entreprises de moins de 50 salariés.

Article 4 : Le présent accord, à durée indéterminée, sera déposé au secrétariat du greffe du conseil de prud'hommes de Paris et auprès de la Direction Générale du Travail conformément aux dispositions des articles D.2231-2 et suivants du Code du Travail. Il pourra être révisé dans les conditions de l'article L.2261-7 du code du travail.

L'extension du présent accord sera demandée conformément aux dispositions des articles L.2261-24 et L. 2261-26 du Code du travail.

Fait à Paris, le 19 mars 2026

SIGNATAIRES

Confédération Nationale de l'Équipement du foyer (CNEF)

Fédération des Services C.F.D.T.

Fédération Nationale de l'encadrement, du Commerce et des Services C.F.E-C.G.C.

Fédération Commerces, Services et Forces de Vente CSFV/CFTC